



**Bénévoles  
recherchés**

---

**à Saint-Léonard**





Chères concitoyennes,  
Chers concitoyens,

C'est avec grande fierté que Saint-Léonard a adhéré à la *Charte du bénévolat et des organisations de bénévoles*, devenant le premier arrondissement montréalais à officialiser ainsi son engagement en matière de bénévolat.

Par ce geste, nous souhaitons reconnaître l'apport inestimable des bénévoles, dont le dévouement contribue sans conteste au dynamisme et à la vitalité de notre belle communauté.

Merci donc aux centaines de bénévoles qui s'investissent, jour après jour, à Saint-Léonard!

Merci de contribuer à faire de notre arrondissement une communauté plus humaine, plus inclusive et plus solidaire!

Et surtout, merci de vous engager à faire une différence concrète dans le quotidien des Léonardoises et des Léonardois, dont les besoins sont certes bien réels!

L'arrondissement s'engage par ailleurs à poursuivre son soutien annuel à plus de 70 organismes communautaires, culturels et sportifs, au sein desquels vous vous investissez.

Dès maintenant, ces organismes peuvent également profiter d'un nouveau service d'accompagnement que nous avons déployé afin de les soutenir dans leurs activités de recrutement de bénévoles.

Ce dépliant se veut un outil visant à faire la promotion du bénévolat. À cet effet, nous y avons listé les opportunités d'expériences bénévoles, secteur par secteur, afin de vous guider rapidement selon votre champ d'intérêt.

Soyez assurés que l'arrondissement de Saint-Léonard entend demeurer un allié indéfectible dans la réalisation de vos actions bénévoles.

Merci encore et longue vie aux bénévoles!

**Michel Bissonnet**  
**Maire de l'arrondissement**



## S'impliquer auprès des aînés

### Les opportunités de bénévolat :

Aide aux emplettes, animation d'activités, chauffeurs pour accompagnements médicaux, etc.

### Communiquez avec nous :

**Centre des Aînés du Réseau d'Entraide de Saint-Léonard**

514 326-4116

**Clubs de l'âge d'or**

514 328-8500, poste 7026



## S'impliquer auprès des jeunes

### Les opportunités de bénévolat :

Aide-animateurs, soutien aux activités de levée de fonds, surveillance d'activités, etc.

### Communiquez avec nous :

**Ligue des cadets de l'Air du Canada-Québec Escadron - 518 Rosemont**

514 927-2478

**Maison de jeunes de Saint-Léonard**

514 327-0185



## S'impliquer auprès des communautés culturelles

### Les opportunités de bénévolat :

Animation d'activités récréatives, animation de cours informatiques, soutien administratif, etc.

### Communiquez avec nous :

**Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal**

514 723-4939

**Amis du monde**

438 870-8267

**Association Haïtiano-Canado-Québécoise d'aide aux démunis**

514 852-1011

**Bureau associatif pour la diversité et la réinsertion (BADR)**

514 324-5341

**Mouvement Fraternité Multi-Ethnique**

514 256-6976

**Regroupement Interculturel de Saint-Léonard**

438 930-2353

## S'impliquer dans les secteurs social et communautaire

### Les opportunités de bénévolat :

Aide-éducateurs dans les haltes-garderies, animation d'activités parents-enfants, soutien à la distribution alimentaire, etc.

### Communiquez avec nous :

**Action Dignité de Saint-Léonard**  
514 251-2874

**Al-Anon et Al-Ateen**  
514 866-9803

**Carrefour des femmes de Saint-Léonard**  
514 325-4910

**Club du bonheur de Saint-Léonard**  
514 329-3178

**Club Toastmasters de Saint-Léonard**  
514 266-3734

**Concertation en sécurité alimentaire de Saint-Léonard**  
514 256-6976

**Concertation Saint-Léonard**  
514 323-1417

**Écoquartier de Saint-Léonard**  
514 328-8444

**Jeunes marins urbains**  
514 523-6728

**Mains utiles**  
514 993-9128

**Maison de la famille de Saint-Léonard**  
514 852-6161

**Narcotiques Anonymes**  
514 249-0555

**Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix**  
514 257-8711

## S'impliquer dans le secteur culturel

### Les opportunités de bénévolat :

Accueil ou surveillance lors d'événements culturels, implication au sein d'un conseil d'administration, soutien administratif, etc.

### Communiquez avec nous :

**Amis de la peinture de Saint-Léonard**  
514 328-8576

**Association des artisans de la sculpture de Saint-Léonard**  
514 252-7056

**Association Québec-France Montréal-Récollet**  
514 715-3734

**Association Trinacria**  
514 503-7969

**Cercle d'artisanat de Saint-Léonard**  
514 852-1453

**Choeur Alpini de Montréal**  
514 955-5116

**Troupe de théâtre amateur « La Galère »**  
514 321-5133

**Université du Troisième âge**  
514 376-4192

**Société de Saint-Vincent de Paul de Saint-Léonard**  
514 852-2142

**Table ronde de Saint-Léonard**  
514 955-6464



## S'impliquer dans les secteurs sportif et récréatif

### Les opportunités de bénévolat :

Aide-animateurs, arbitres, surveillance d'événements sportifs, soutien à l'organisation d'événements, etc.

### Communiquez avec nous :

**Académie de karaté Shotokan à Saint-Léonard**

514 967-2293

**Association de baseball St-Léonard**

514 572-4843

**Association de cheerleading de Saint-Léonard**

514 323-1010

**Association du hockey mineur de Saint-Léonard**

514 327-1170

**Association du soccer St-Léonard (A.S.S.L.)**

514 723-3131

**Association régionale de pétanque Bourassa**

514 254-9247

**Club d'athlétisme et de marche de St-Léonard**

438 995-0410 • 514 885-8176

**Club Basketball St-Léonard**

514 885-8176

**Club des As**

514 642-3764

**Club de judo de Saint-Léonard**

514 508-5030 • 514 883-5030

**Club de patinage artistique de Saint-Léonard**

514 593-7878

**Club de pétanque Les Carreaux de Saint-Léonard**

514 327-8572

**Club sportif Ludus**

514 379-1009

**Comité des usagers des jardins communautaires**

514 969-8700

**Commission Sports et Loisirs de l'Est de l'île de Montréal**

514 371-1505

**Corporation de football junior de St-Léonard**

514 727-2899

**Gestion Multisports de St-Léonard**

514 721-6971

**Gymsplit**

514 903-9035

**Ligue de tennis de Saint-Léonard**

514 508-3498 • 514 708-3498

**Société québécoise de spéléologie**

514 252-3006

**YMCA du grand Montréal**

514 271-3437, poste 4207

# CHARTRE DU BÉNÉVOLAT ET DES ORGANISATIONS DE BÉNÉVOLES

CONSIDÉRANT la contribution inestimable de centaines de bénévoles œuvrant au sein de plus de 70 organismes communautaires, culturels et sportifs soutenus annuellement par l'arrondissement de SAINT-LÉONARD en vertu de la *Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif*

CONSIDÉRANT les engagements financiers et politiques pris par l'arrondissement de SAINT-LÉONARD afin de rendre accessible à tous les citoyens l'espace public social et bâti

CONSIDÉRANT que la Charte montréalaise des droits et responsabilités reconnaît que la participation citoyenne contribue au renforcement du sentiment d'appartenance à la Ville, ainsi qu'à la promotion d'une citoyenneté active et que le bénévolat constitue un lieu d'expression et d'apprentissage de la vie démocratique à SAINT-LÉONARD

CONSIDÉRANT que le bénévolat contribue au dynamisme et à la qualité de vie des citoyens de SAINT-LÉONARD, à la santé des personnes et de leur communauté, tout autant qu'au développement social, économique et culturel

L'arrondissement de SAINT-LÉONARD adhère à la Charte du bénévolat et des organisations de bénévoles.

## ARTICLE 1 : Qu'est-ce que le bénévolat ?



- Le bénévolat est une contribution au service d'une collectivité, d'une cause ou de personnes, qui s'exerce dans une organisation légalement constituée ou non, ou encore de façon spontanée, seul ou en groupe.
- Le bénévolat, comme acte de participation sociale, est une force essentielle au développement social, économique et culturel, à la vie démocratique et à capital social des communautés, au même titre que la force de travail des salariés et de la force économique, sociale et culturelle.
- Le bénévolat exige qu'on dépense énergie et argent pour son développement, au même titre que pour les autres forces de la communauté, considérant qu'il est un lieu privilégié d'intégration sociale et de développement du capital humain des individus.

## ARTICLE 2 : Qu'est-ce qu'un bénévole ?



- Le bénévole est une personne qui donne son temps volontairement et sans rémunération pour rendre service à une personne, une communauté ou une cause.
- Le bénévole agit en assumant une responsabilité ou en accomplissant une tâche, il recherche des liens avec les autres, le plaisir, le sens de l'accomplissement et le sentiment d'être utile.
- Le bénévole appartient à un milieu qu'il soit un réseau ou un territoire.

## ARTICLE 3 : Le bénévole dans l'organisation



- Le bénévole assume une tâche ou une responsabilité, il en porte les obligations, les attributions et les pouvoirs.
- Le bénévole est un partenaire, un ami, un voisin, il n'est pas un « salarié non payé ».
- La contribution et la compétence spécifique et irremplaçable du bénévole tiennent à son statut de citoyen.
- Le bénévole est partie prenante de l'organisation.

## Les organisations de bénévoles



### Les devoirs

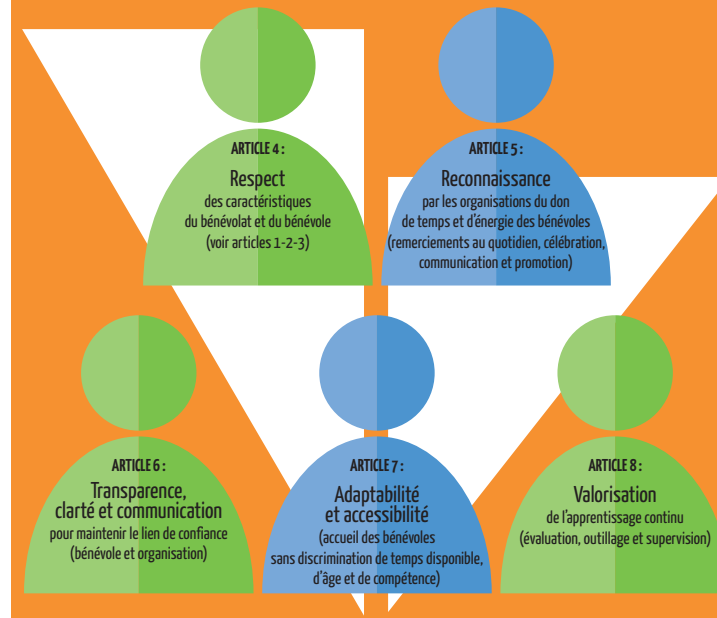
- ARTICLE 9 :** Assurer une expérience de bénévolat de qualité, ainsi qu'une ambiance plaisante (un bénévole satisfait est un bénévole passionné et motivé)
- ARTICLE 10 :** Pratiquer une gestion participative (informer et consulter le bénévole et l'impliquer dans les décisions)
- ARTICLE 11 :** Respecter les personnes et la diversité (temps disponible, étapes de vie, compétences, intérêts, tâches)
- ARTICLE 12 :** Soutenir adéquatement (attentes et tâches réalistes, formation, ressources, évaluation constructive)
- ARTICLE 13 :** Valoriser positivement le caractère propre (le voisin citoyen) et la contribution des bénévoles auprès des usagers (visibilité, promotion)
- ARTICLE 14 :** Assurer la sécurité des bénévoles (agir en bon père de famille, assurer la confidentialité, la protection et la défense)

### Les droits

- ARTICLE 15 :** Respect de ses règles et de ses structures (informe le bénévole)
- ARTICLE 16 :** Sécurité des usagers et des services
- ARTICLE 17 :** Information (communications dans les deux sens)
- ARTICLE 18 :** Engagements envers les usagers de ses services ou des tiers
- ARTICLE 19 :** Définition et attribution des tâches convenues entre les parties et validées par l'organisation



## Valeurs des organisations (municipalités, organismes et utilisateurs)



## Le bénévole



### Les droits

- ARTICLE 20 :** Droit à la liberté de choix
- ARTICLE 21 :** Droit aux bénéfices liés à la nature du bénévolat (satisfaction, estime)
- ARTICLE 22 :** Droit à l'initiative et au soutien à la réalisation de son plein potentiel
- ARTICLE 23 :** Droit à l'information et à l'écoute
- ARTICLE 24 :** Droit à la sécurité physique et psychologique
- ARTICLE 25 :** Droit au soutien légal

### Les devoirs

- ARTICLE 26 :** Respect de l'engagement et des obligations liées à la tâche confiée
- ARTICLE 27 :** Devoir d'information et de transparence envers l'organisation
- ARTICLE 28 :** Respect des personnes (honnêteté, confidentialité et sécurité)
- ARTICLE 29 :** Respect des règlements et des instances de l'organisation

Montréal

Saint-Léonard  
Montréal

Observatoire  
québécois  
du loisir

Sport et Loisirs de  
l'île de Montréal

# Devenez bénévole à Saint-Léonard !

**Vivez une expérience des plus enrichissantes** en devenant bénévole au sein d'un organisme partenaire de l'arrondissement de Saint-Léonard.

**De multiples opportunités s'offrent à vous !**

Communiquez avec les organismes du secteur qui vous intéressent. Ils sauront vous guider selon vos intérêts et les besoins de leur organisation.



[ville.montreal.qc.ca/st-leonard/benevolat](http://ville.montreal.qc.ca/st-leonard/benevolat)